

CONSEIL GÉNÉRAL DE LA CHAUX-DE-FONDS – MOTION POPULAIRE

À compléter par la Chancellerie lors de la réception du document et dans le cadre du suivi

N° de l'objet	Date du dépôt	Heure du dépôt	Attribution(s) au(x) Dicastère(s) :
25.003	7.1.2025		
Inscrite pour la première fois à l'OJ du : 20.02... OU distribué la première fois lors de la séance du 20.02 et inscrite à l'OJ de la séance du			
Remarque(s) :			
Traité par le Conseil général le :			
Décision :			
Délai pour classement :			
Classement :			

La motion populaire est une demande faite au Conseil général d'enjoindre le Conseil communal de lui adresser un rapport sur une question déterminée. Elle doit être signée par au moins 100 électrices ou électeurs de la commune et comprendre une brève motivation (article 69 du Règlement général).

Art. 101 de la Loi cantonale sur les droits politiques :

¹ L'électeur doit apposer de sa main lisiblement sur la liste ses nom, prénoms, date de naissance et adresse, et signer.

² Il ne peut signer qu'une fois la même initiative.

³ Celui qui appose une signature autre que la sienne, qui signe pour un tiers ou qui, intentionnellement, signe plus d'une fois est punissable (art. 282 du code pénal suisse).

Le fichier rempli doit être envoyé à l'attention du Conseil communal à l'adresse **Tour Espacité, case postale 370, 2301 La Chaux-de-Fonds** ou par mail : Chancellerie.municipaleCHX@ne.ch

CONSEIL GÉNÉRAL DE LA CHAUX-DE-FONDS – MOTION POPULAIRE

Nommer Monsieur Philippe Lazzarini, natif de notre ville, citoyen d'honneur de La Chaux-de-Fonds

Au vu de l'importance du rôle joué par Monsieur Philippe Lazzarini, commissaire général de l'UNRWA*, pour maintenir l'aide humanitaire à Gaza et dans les territoires occupés par Israël, ainsi que dans les camps de réfugié·e·s palestinien·ne·s situés au Liban, en Jordanie, et en Syrie,

au vu des efforts faits par Monsieur Philippe Lazzarini pour que soient respectées les Conventions Internationales Humanitaires, dont la Suisse est dépositaire,

au vu des efforts fait~~s~~^y par Monsieur Philippe Lazzarini pour assurer le financement de l'UNRWA.

nous demandons que Monsieur Philippe Lazzarini soit nommé citoyen d'honneur de la ville de La Chaux-de-Fonds.

Les valeurs défendues et le travail effectué par Monsieur Philippe Lazzarini sont un honneur pour notre ville, qui a tout lieu d'être fière d'avoir hébergé un tel citoyen courageux et engagé pour la paix.

Au même titre que l'engagement dans les brigades internationales a été reconnu par la nomination d'une place dans notre ville, l'engagement d'un natif de La Chaux-de-Fonds pour des valeurs humanitaires et de paix se doit d'être également honoré.

*L'UNRWA (Office de secours et de travaux des nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient.) a été créé en 1949. Il fournit des services éducatifs, sanitaires et sociaux et l'aide d'urgence à 4,6 millions de réfugié·e·s palestinien·ne·s vivant dans la bande de Gaza, en Cisjordanie, mais également en Jordanie, en Syrie et au Liban.

Premier-ère signataire (obligatoire):

Nom : Jaquet

Prénom : Françoise

Date de naissance :

Adresse postale :

Adresse mail :

N° de téléphone :

Liste des signatures

	Nom, prénom	Date de naissance	Adresse	Signature
1				
2				
3				
4				
5				
6				
7				
8				
9				
10				

10/10
 07 JAN. 2023

